

# **Analyse de la circulaire LV du BO de février 2010 : pourquoi lutter contre la réforme.**

**Tout d'abord , il convient de préciser que selon l'article D312-17 du Code de l'Education « les enseignements de Langues Vivantes Etrangères peuvent être dispensés en groupes de compétences » et que cette organisation « doit être adopté par le conseil d'administration » donc pas d'obligation d'opter pour les groupes de compétence !**

**1. « - chaque lycée s'engage dans un partenariat avec un établissement d'enseignement étranger. »**

→ quid de l'aide et des heures pour l'organiser et du financement (quels élèves ? combien de temps ? quels objectifs ?)

**2. « Au-delà de ces mesures de portée nationale, chaque établissement doit s'attacher à améliorer 'organisation des enseignements de langues vivantes en organisant l'enseignement par groupes de compétences et en modulant les périodes d'enseignement ; » « Le travail en groupes de compétences est centré sur une activité langagière dominante que l'on souhaite renforcer chez les élèves tout en prenant appui sur une autre activité langagière dans laquelle les élèves ont plus de facilités. La constitution des groupes est modifiable au cours de l'année et est indépendante de la série, du statut de la langue choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classes. La démarche de projet est adaptée à ce mode d'organisation. Un alignement des horaires de langues vivantes est préconisé. »**

→ ce serait la destruction du groupe-classe actuel, ce qui pose de nombreux problème à la fois organisationnels et didactiques.

Organisationnels car il faudrait que les proviseurs mettent un nombre considérable de classes en barrettes. Pour des raisons évidentes, les chefs d'établissement ont été jusqu'ici nos meilleurs alliés contre cette nouvelle organisation que le ministère essaie de mettre en place depuis 2001 même si les groupes de compétence s'appelaient auparavant dans les textes « Nouveaux modes d'organisation ».

Beaucoup de collègues aussi s'y sont opposés car ils ont compris toutes les difficultés que cela présentait : évaluations incessantes au détriment des apprentissages, pas d'heures de concertation prévues pour la mise en place de tels groupes, aucune certitude d'avoir des groupes allégés, des doutes énormes sur l'intérêt pédagogique, des évaluations incessantes au détriment des apprentissages. D'ailleurs, très vite dans les établissements qui ont expérimenté un tel dispositif, les groupes de compétence prévus comme modulables sont devenus, parce que trop lourds à gérer, des groupes de niveau enfermant les élèves en difficulté.

Pour une mise en place d'une telle organisation, il faut une évaluation en début d'année pour répartir les élèves dans tel ou tel groupe de compétences. Ensuite, les élèves changent de groupe plusieurs fois dans l'année. Or jamais les élèves n'ont eu plus besoin d'un cadre stable que maintenant avec des professeurs qu'ils connaissent et des camarades de classe. Imaginons un groupe de compétence d'expression orale puisque le ministère semble beaucoup tenir aux compétences orales. Les adolescents ont déjà du mal à s'exprimer devant les copains de leur classe quelle que soit la discipline. Qu'en sera-t-il avec des élèves qui ne seront pas des camarades ? Qu'en sera-t-il si on regroupe des élèves d'âge et de maturité différents ?

De plus, cette organisation met l'accent sur le CECRL au détriment des programmes qui pourtant viennent d'être réécrits et qui insistent sur le lien entre langue et pensée, langue et culture. Que deviendront les programmes si tout l'enseignement se fait en groupes de compétence ? Ils seront lettre morte. La mise en cohérence culturelle à laquelle incitent les programmes ne pourra pas se faire avec une telle organisation. Il y aura juxtaposition de compétences et les élèves ne pourront pas faire le lien que le professeur qui enseigne actuellement dans une classe s'emploie à mettre en lumière.

**3. « Le regroupement d'élèves de lycées généraux, technologiques et professionnels du secteur est à encourager dans la mesure où la proximité des établissements le permet. »**

→ mélanger les séries est une fausse bonne idée quand on parle de « culture commune ». Pourquoi cette stratégie du ministère si ce n'est l'obsession de réduire les coûts ! De plus, le regroupement d'élèves par bassin est une attaque contre nos statuts et une menace sur le PLP2.

**4. Dans ce B.O réapparaissent les sections euros et d'autres formes d'enseignement de LV (périodes intensives d'enseignement, des TPE, des conférences itinérantes...), ainsi que les délires de la balado-diffusion et du e-twinning.**

→ tous les gadgets n'y peuvent rien : les élèves doivent avoir du temps d'exposition à la langue, à la radio, à la télé, plutôt que sur des MP3 pendant les récréations que les règlements intérieurs des établissements ont tendance à interdire... Cela sans compter la charge supplémentaire de travail que cela représente pour l'enseignant d'écouter le travail de chaque élève sur ses supports numériques !